|  |
| --- |
| ***Union Athlétique HAUTES FAGNES*** |
|  |  |  |
| **Association Sans But Lucratif** |  |

Verviers, le 8 mars 2017

Chers Athlètes, Chers Parents

Comme par le passé, l’union athlétique Hautes Fagnes intervient dans les frais de déplacement pour les athlètes représentant le club aux différents championnats de Belgique de la saison 2015-2016.

Vous trouverez, en annexe, le formulaire de remboursement des frais (l’intervention du club est 0.10€ par kilomètre).

Nous vous demandons de le renvoyer compléter au prés du trésorier de l’ASBL : Monsieur Stéphane Volders : stephane.volders@scarlet.be

Si vous avez participez à un des déplacements en co-voiturage (soit avec un autre athlète soit avec un entraineur), il vous est demandé de ne pas signaler ce déplacement dans la note de frais

Pour Le comité

Jacques Henrard